

URPS

Infirmiers Océan Indien

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

4. Rapport d'activité 2024



- 03** Comment travaillons-nous ?

- 07** Organisation de l'offre de santé régionale

- 12** Promouvoir une démarche qualité

- 14** Appui à l'exercice professionnel

- 24** Interpro et exercice coordonné

- 30** Nos projets à La Réunion

- 37** Nos projets à Mayotte

- 40** Gestion de crises

- 43** Aider au déploiement des SI

- 46** Informer les infirmiers

A. QUI SOMMES-NOUS ? COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers Océan Indien est une association loi 1901, créée par la loi HPST de 2009. Composée d'infirmiers élus par leurs pairs, elle représente la profession auprès des autorités sanitaires régionales.

Un rôle clé pour la profession

- L'URPS est l'**interlocutrice privilégiée** des instances publiques et à ce titre, elle garantit la prise en compte des **besoins et des préoccupations des infirmiers libéraux** dans l'élaboration des politiques de santé.
- Grâce à sa connaissance du terrain, elle contribue à la mise en œuvre de **projets adaptés** aux spécificités locales.

Amélioration continue de la qualité des soins

- L'URPS oeuvre pour l'**amélioration des bonnes pratiques** et soutient l'**évolution des compétences**, afin de garantir des soins de qualité pour la population.
- À travers le création et le pilotage de **projets innovants**, elle contribue à l'amélioration continue de la pratique infirmière et l'évolution des compétences.

Coordination pluriprofessionnelle et innovation

- L'URPS facilite la **collaboration entre les différents acteurs de santé** pour une prise en charge globale et efficace des patients.
- Elle encourage le développement d'**outils numériques** et d'**organisations de soins**, répondant ainsi aux défis actuels et futurs de notre système de santé.



VOS ÉLUS URPS INFIRMIERS OI

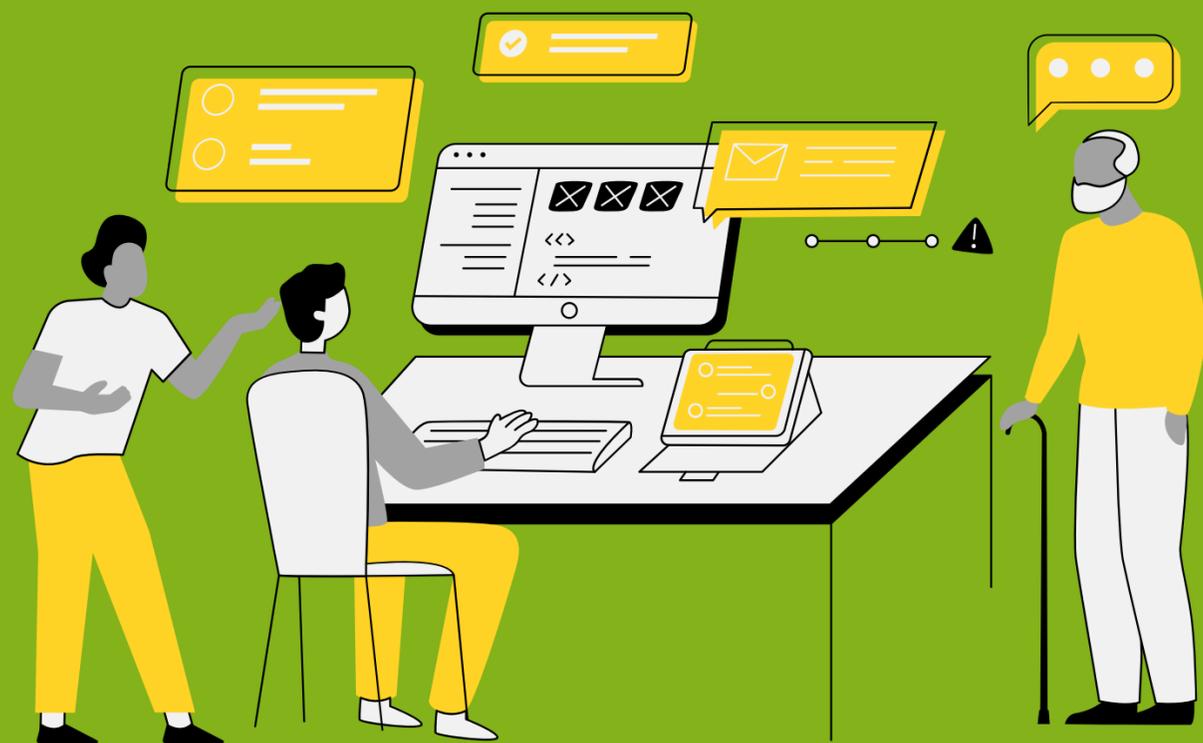


L'URPS Infirmiers, c'est un bureau de 6 infirmiers libéraux, 13 élus et une chargée de projet.

- Anne-Laure ALBISETTI, Présidente
- El Habib ISMAEL, Vice-Président
- Nicolas BOCQUELET, Trésorier
- Olivier TECHER, Trésorier adjoint
- Elise GAGNET, Secrétaire
- Brigitte BENARD, Secrétaire adjointe

Les membres de l'AG : Philippe HAGUET, Sébastien LALLEMAND, Gilles MARTY, Marie-Laure LEMBA, Teddy AH-FOU, Ruddy MARIANNE et Adèle ODON.

Réunions & Assemblées Générales



En 2024, les élus de l'URPS ont eu l'occasion de se réunir lors de deux convocations aux assemblées générales et trois réunions de bureau, au cours desquelles nous avons discuté des orientations à prendre, fixé les objectifs à atteindre et les projets à concrétiser.

En dehors des réunions en présentiel, les élus et la chargée de mission échangent par mails afin de pouvoir avancer rapidement sur les projets et problématiques rencontrés.

Les Assemblées Générales

2 convocations aux **Assemblées Générales** en 2024.

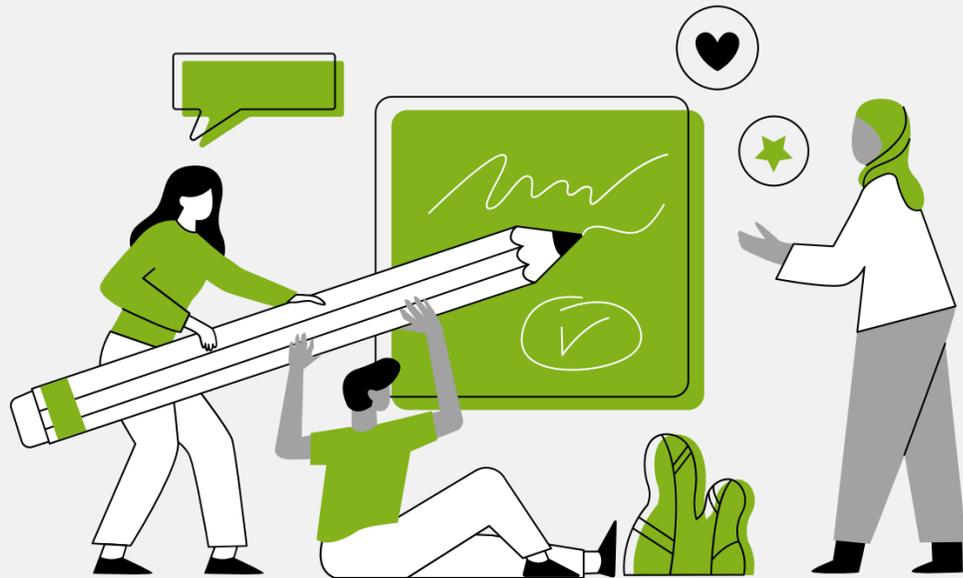
Les dates : 11/06 et 19/11.

Les réunions de bureau

Les **membres du bureau se sont réunis à 3 reprises**, pour faire le point sur l'organisation et l'avancée des projets en cours : 12/02, 22/04 et 28/10.

Les comptes-rendus de l'avancées des actions sont réalisés et transmis afin que les élus du bureau soient informés en temps réel.

Se réunir



Réunions suivi de projets

Des réunions en trinôme Présidente-Trésorier-Chargée de projet en présentiel tous les lundis et mardis, pour assurer la gestion des projets et le bon fonctionnement général de l'URPS.

Groupes de travail trésorerie et secrétariat

Des groupes de travail (GT) "Trésorerie" ont été instaurés depuis 2021 pour faire le point sur les budgets entre Trésorier, trésorier-adjoint et Président.

Un groupe de travail "Secrétariat" a également été mis en place pour gérer l'agenda, les comptes-rendus et l'archivage des conventions & documents.

4 GT secrétariat : 6/02, 20/04, 15/06 et 12/10.

5 GT trésorerie : 29/01, 12/03, 20/04, 15/06 et 10/10.

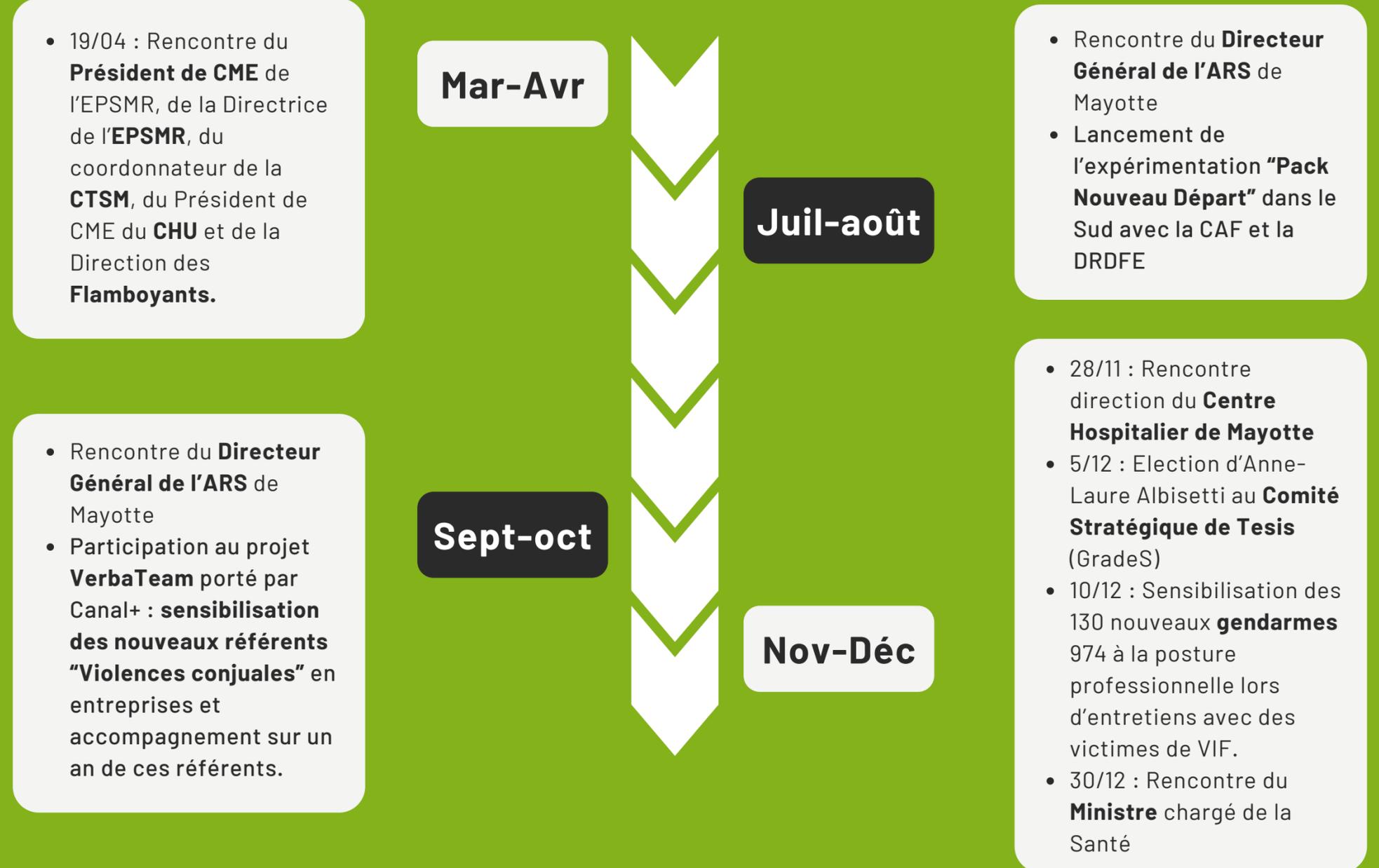
B. Travailler avec les ARS de La Réunion et de Mayotte sur l'amélioration de l'offre de santé régionale



Les RDV politiques

Ces échanges ont permis de **porter les préoccupations et les besoins spécifiques de notre profession** au plus haut niveau de décision et de **sensibiliser les autorités** compétentes sur les enjeux essentiels liés à la santé dans nos deux îles.

Cette proximité et cette collaboration avec les décideurs ont renforcé notre **influence** et notre capacité à œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de travail, de la **reconnaissance des compétences IDEL** et de l'**accès équitable aux soins** pour tous.



Contribuer à l'organisation de l'offre régionale de santé



Service d'Accès au Soins (SAS)

L'URPS a milité activement pour la mise en place à La Réunion du SAS, comme sur les autres territoires, afin de permettre un accès aux soins plus rapide à la population, par la gestion des soins non programmés, en passant par le Centre 15.

Une réunion le 5/03/24.

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est l'instance régionale de concertation sur les **problématiques de santé** et le **zonage** des professionnels de santé. C'est un lieu d'expression et de propositions ouvert aux acteurs de la santé, aux élus et aux représentants des usagers.

L'URPS y a participé les 15/02 et le 17/12/24 pour porter la voix des infirmiers libéraux.

Contribuer à l'organisation de l'offre de santé mentale

Communauté Territoriale de Santé Mentale (CTSM)

La CTSM réunit les professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale : sanitaire, social, médico-social, associations de familles et d'usagers, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux, éducation nationale, ARS...

La CTSM s'organise en réseau afin de favoriser le travail collaboratif et partenarial et d'offrir une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de santé mentale. L'URPS a participé :

- 23/07 : Rencontre avec le nouveau coordonnateur de la CTSM 974.
- 2/09 : Assemblée générale CTSM
- 11/12 : Focus groupe en vue de l'élaboration du nouveau Projet Territorial de Santé mentale.

Service d'Accès aux Soins (SAS) santé mentale

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) en santé mentale vise à mettre en place un nouveau service d'orientation et d'information aux professionnels de santé, pour des prises en charge urgentes, non programmées. L'objectif est d'établir un partenariat ville-EPSMR pour pouvoir accéder, par téléphone, à un professionnel de santé qui pourra conseiller ou orienter vers une consultation de soin non programmés en ville, les urgences, le SMUR...

Une réunion le 4/07/24 et un travail de communication auprès des infirmiers libéraux a été effectué.

Un dispositif unique d'appui aux professionnels

pour la gestion des parcours de santé complexes

DAC - ETAP Santé

Dispositif d'Appui à la Coordination

A La Réunion, "ETAP Santé" porte le DAC. L'URPS infirmiers OI participe à la pérennisation d'ETAP Santé, afin de venir en appui aux professionnels de santé, du social et médico-social faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant de nombreuses difficultés. La dimension "ETP" et le pôle de ressource pédiatrique ont été intégrés également à Etap Santé.

Elise GAGNET a été élue Présidente d'ETAP Santé en décembre 2021.

L'URPS contribue à la pérennisation, au maillage du territoire et à l'efficacité d'ETAP Santé en participant à 44 réunions et points Etap Santé.

44 réunions



C. Améliorer la qualité des soins



Représenter les infirmiers libéraux dans les instances

SAOME

Santé Addiction Outre-mer

Soutenir et travailler avec le réseau SAOME pour promouvoir la santé par la prévention, la réduction des risques et des dommages, l'accompagnement et la recherche dans le **champ des usages et addictions**.

Participer aux Conseils d'administration et aux groupes de travail. SAOME a été dissolu lors de l'AG du 3/10/24.

3 réunions

Les dates : 29/05, 12/09 et 3/10.

ORISON

Qualité & sécurité des soins

Soutenir et travailler avec ORISON pour promouvoir et accompagner une dynamique d'**amélioration de la qualité des soins et de la sécurité** des patients. Participer aux réunions de bureau, conseils d'administration et assemblées générales. Favoriser l'usage de la fiche d'amélioration des pratiques (astreintes en EHPAD).

6 réunions

Les dates : 10/01, 26/03, 29/03, 14/06, 25/06 et le 12/09.

DRSM

Améliorer les parcours

Rencontrer la Direction Régionale du Service Maladie (DRSM) pour trouver des solutions aux **problématiques** rencontrées par les infirmiers libéraux dans le **cadre de leur exercice**. Amorcer un travail régional pour améliorer le **parcours des personnes ayant subi un AVC**.

1 réunion

Les dates : 16/12.

Améliorer la qualité des soins

Représenter et sécuriser les infirmiers libéraux



CEPIAS

**Prévention des infections
associées aux soins**

Intervention lors de la Journée régionale sur les Dispositifs Intra-Vasculaires (DIV) : Midline, Piccline et cathéters centraux. Cela s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2023, dans le cadre de l'audit porté par le CPIAS sur les pratiques professionnelles des infirmiers libéraux concernant les dispositifs centraux.

2 réunions
Les dates : 8/01 et 28/03

AES

**Prévention des Accidents
d'Exposition au Sang (AES)**

Poursuivre le travail sur les AES : prise en charge des AES des infirmiers libéraux, identification des mesures préventives et travail sur la réglementation en vigueur.
Objectif : Diffusion des bonnes pratiques au moyen d'une fiche mémo communiquée aux infirmiers libéraux.

2 réunions
Les dates : 19/02 et 5/03.

D. Appui à l'exercice professionnel des IDEL sur nos territoires



Réalisation de fiches

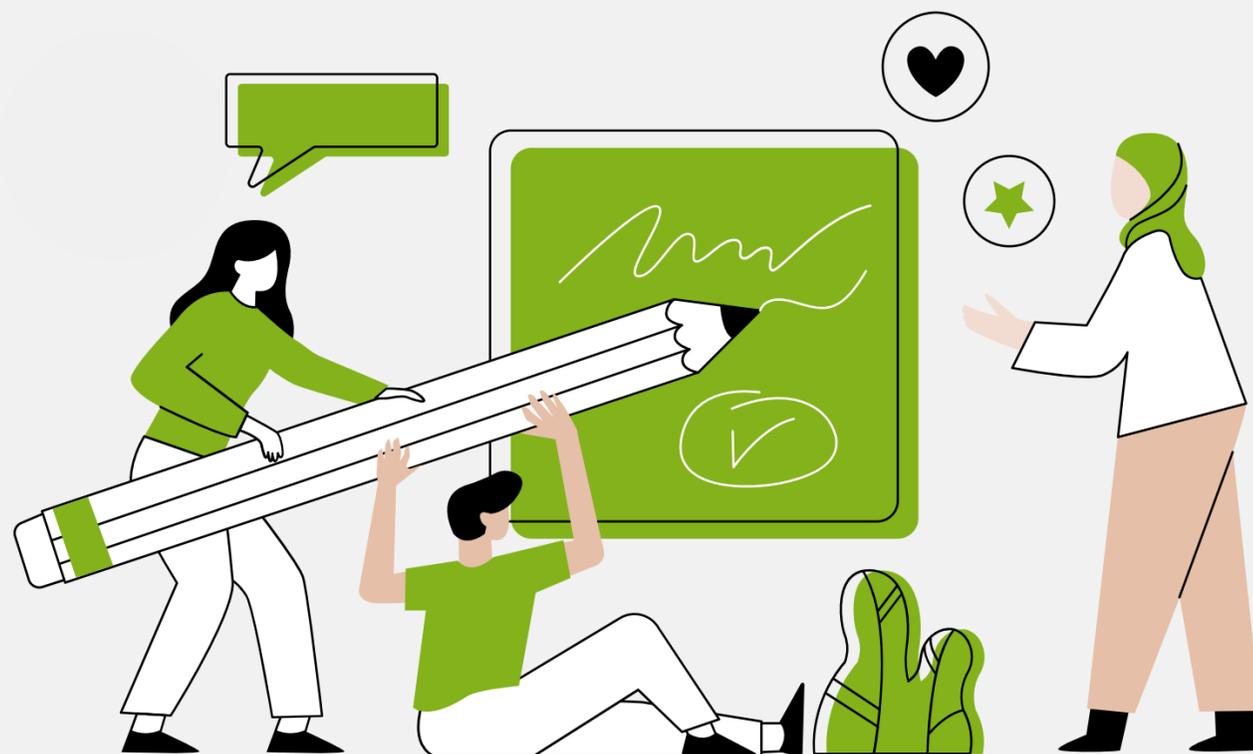
à destination des IDEL

Synthétiser les nouvelles informations et en faciliter l'acquisition grâce à des visuels

- Fiche de repérage et d'orientation en addictologie
- Fiche sur les compétences vaccinales des infirmiers libéraux
- Fiche sur les Accidents d'Exposition au Sang (AES)
- Fiche Cyclon'IDEL, en lien avec la CPTS Australe, pour informer les infirmiers libéraux sur la conduite à tenir en fonction des différentes phases d'alerte cyclonique.
- Fiche récapitulative de l'organisation du système de santé en France

Les fiches en cours d'élaboration :

- Travail sur une fiche sur la circulation routière et stationnement des IDEL dans le cadre de leur exercice professionnel





LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ADDICTIONS, J'ORIENTE...



La personne pense avoir un problème avec ses consommations et souhaite agir :

1. Je fais le **lien avec le médecin traitant**
2. Je peux solliciter le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) en cas de **situation complexe 0 800 444 974** (numéro gratuit)
3. Je privilégie une **prise en charge pluriprofessionnelle**
4. J'oriente vers le médicosocial (**CSAPA**) en première intention. Je ne fige pas l'orientation sur une seule structure.

Quelles structures en fonction de quel besoin ?

- **CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)** : Lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation et de soins pluridisciplinaire, anonyme et gratuit pour les usagers et leur entourage.
- **CJC (Consultation Jeunes Consommateurs)** : Lieu d'accueil, d'écoute et d'évaluation pluridisciplinaire, anonyme et gratuit pour les jeunes (12 – 25 ans) et leur entourage.
- **CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues) "Kaz Oté"** : Accueil, accompagnement et réduction des risques pour les usagers de substances psycho-actives et accès aux soins.
- **Structures hospitalières** : Prises en soin en service addictologique allant des consultations externes à des cures de sevrage médicalisées se déroulant sur plusieurs semaines.
- **Associations d'entraide** : Accueil des usagers et de leur entourage par des pairs dans des temps d'échanges et de partage d'expérience.

Démarche parallèle à une prise en charge thérapeutique.

- Alcooliques Anonymes A.A. 974 (Saint-Denis) - Tél : 02 62 41 16 14
- Al-Anon* (Saint-Denis / Saint-Paul / Saint-Pierre) - Tél : 02 62 41 16 14
- Les Maillons de l'Espoir (Saint-Denis) - Tél : 06 93 92 19 27
- Vie libre (Saint-Louis / Saint-Joseph) - Tél : 02 62 39 41 61 / 02 62 37 59 43



N° d'écoute et d'information

- Kozé Jeunes - 0 801 901 974**
Lundi au vendredi : 12h à 18h30 / Mercredi : 9h30 à 18h30
Service gratuit et anonyme
- Drogues Info Service - 0 800 23 13 13**
Dispo 7/7, de 8h à 2h du matin (heure métropole)
Appel gratuit
- Sida Info Service - 0 800 840 800**
Tous les jours, 8h à 23h (heure métropole)
Service gratuit et anonyme.
- Écoute Dopage - 0 800 15 2000**
Lun au vend : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30 (heure métropole)
Disponible uniquement depuis un poste fixe
- Fil Santé Jeunes - 0 800 235 236**
Tous les jours : 8h à 23h (heure métropole)
Appel gratuit



LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ADDICTIONS, JE REPÈRE...

QU'EST-CE QU'UNE ADDICTION ?

Selon l'OMS, l'addiction se caractérise par « l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives ». Il s'agit d'une maladie chronique.

Elle est caractérisée par les « **5 C** » :

- o Comportement **Compulsif**
- o Perte de **Contrôle** répétée
- o Poursuite du comportement en dépit de ses **Conséquences** négatives
- o **Craving** : envie impérieuse de consommer un produit ou de répéter un comportement
- o **Re-Consommation** (appelée communément « rechute »)



Une conduite addictive peut se manifester envers un produit (légal ou illégal) ou à travers un comportement.

Types d'addictions



Addiction liée à la consommation de substances psychoactives : tabac, alcool, cannabis, opiacés (héroïne, morphine), cocaïne, dérivés de synthèse (méthamphétamine), certains médicaments (amphétamines, morphine...).

Addictions comportementales : jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo, cyber-dépendance, addiction au sexe, à l'exercice physique, achats compulsifs, troubles du comportement alimentaire souvent associées à une addiction à l'exercice physique...



Signes d'alerte

Selon le DSM 5 un sujet est considéré comme souffrant d'une addiction quand il présente ou a présenté, au cours des 12 derniers mois, **au moins 2 des 11 critères** suivants :

- Besoin impérieux et irrésistible de consommer ou de jouer (craving)
- Perte de contrôle sur la quantité et le temps dédié à la prise de substance ou au jeu
- Beaucoup de temps consacré à la recherche de substances ou au jeu
- Augmentation de la tolérance au produit addictif
- Présence d'un syndrome de sevrage (symptômes provoqués par l'arrêt brutal de la consommation ou du jeu)
- Incapacité de remplir des obligations importantes
- Usage même lorsqu'il y a un risque physique
- Problèmes personnels ou sociaux
- Désir ou efforts persistants pour diminuer les doses ou l'activité
- Activités réduites au profit de la consommation ou du jeu
- Poursuite de la consommation malgré les dégâts physiques ou psychologiques.

Conséquences sur la santé

Les conséquences **à court terme** varient selon la nature de la substance ou de la pratique : euphorie, perte de contrôle, diminution du stress, désinhibition ...

Un risque vital immédiat lié à l'usage excessif existe dans certains cas : overdose, coma éthylique...

Les conséquences sanitaires **à long terme** de consommations chroniques sont propres à chaque substance ou comportement : risque cardiovasculaire/ de cancer/ tumoral, risque cognitif, troubles neurologiques/ psychiatriques ... Il faut souligner le **risque d'abandon du parcours de soin** par l'usager. Les autres conséquences sont liées à la sphère psycho-sociale avec parfois des répercussions sur la vie professionnelle, familiale et relationnelle, judiciaires...



CONDUITE A TENIR ET POSTURE A ADOPTER

1. **Non-jugement**, qu'il soit à connotation positive ou négative
2. Ne pas se positionner en expert / utiliser le **questionnement ouvert**
3. **Laisser l'usager s'exprimer**
4. Être dans une posture d'**écoute active**
5. Être au clair avec ses représentations sur la consommation
6. **Rester neutre**
7. Écouter les **préoccupations de l'usager** et ses besoins
8. Expliquer que **l'on restera à l'écoute** de ses problèmes liés à l'addiction, même après orientation.

Le temps de l'usager n'est pas le temps du professionnel de santé (PS) : création d'un lien de confiance et cheminement propre de l'usager

QUE FAIRE FACE A UNE PERSONNE QUI SEMBLE NE PLUS MAITRISER SES CONSOMMATIONS ?

1. Est-ce que vous pensez avoir un problème avec cette consommation ?

Si **OUI** --> Question n°2
Si **NON** --> On passe à autre chose

2. Souhaitez-vous discuter de votre consommation avec moi ou une autre personne ?

Si **OUI** --> soit PS en présence ou orientation
Si **NON** --> Pas de problème, vous avez également le droit de changer d'avis dans les mois à venir.

Les compétences vaccinales infirmières



1

La délivrance du vaccin en pharmacie

LES IDEL PEUVENT **PRESCRIRE** LES VACCINS MENTIONNÉS DANS LE **CALENDRIER VACCINAL** EN VIGUEUR POUR LES PERSONNES DE **11 ANS ET +**, À **CONDITION DE S'ÊTRE FORMÉ ET D'ÊTRE RÉFÉRENCÉ AUPRÈS DE L'ORDRE** (DÉCRET 8/08/23).

Les vaccins pouvant être délivrés en pharmacie avec une prescription infirmière :

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Coqueluche
- Hépatite A
- Hépatite B
- Méningocoque B et C
- HPV
- Pneumocoque
- Rage, sauf personnes immunodéprimées
- Rubéole Oreillons Rougeole, sauf personnes immunodéprimées
- Tuberculose, sauf pour personnes immunodéprimées
- Varicelle, sauf pour personnes immunodéprimées
- Zona, sauf pour personnes immunodéprimées.

Les vaccins pouvant être délivrés en pharmacie sans prescription (depuis la décision ANSM du 7/09/23 qui précise que l'ensemble des vaccins est à prescription obligatoire SAUF la grippe) :

- Grippe saisonnière
- Covid-19 (à retirer par le PS en pharmacie).

Exemple 1 : Un patient arrive au cabinet avec son vaccin anti-grippal --> vaccin ne nécessitant **pas de prescription** pour la délivrance en pharmacie --> **AMI 2.04**

Exemple 2 : Avant une intervention cardiaque, le médecin prescrit au patient le vaccin anti-pneumocoque. Le patient vous demande de le vacciner --> vaccin délivré en pharmacie **avec prescription** du médecin --> l'IDEL n'a pas besoin de prescription pour l'injection --> **AMI 3.05**

2

Inscription de l'injection dans le carnet de santé



Inscrire dans le carnet de santé ou carnet de vaccination et le dossier médical partagé (www.dmp.fr) du patient vacciné :

- vos nom et prénom
- le nom du vaccin administré
- la date de l'administration
- le numéro de lot.

Si vous n'avez pas le carnet, écrivez ces informations dans le dossier de soins infirmiers et délivrez au patient une attestation de vaccination avec toutes ces informations.

3

Facturation de l'acte



- Le vaccin ne nécessite **pas prescription pour la délivrance en pharmacie** (ou le patient a une prescription préalable pour l'injection du vaccin établie par un autre PS) : **AMI 2,4**
- Le vaccin est à **prescription obligatoire** (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme) **pour la délivrance en pharmacie** : **AMI 3,05**

Lors de la facturation de l'acte d'injection, renseignez la zone prescripteur. Quand vous facturez l'injection sans prescription médicale, renseignez votre propre n° d'Assurance Maladie.

Les 7 étapes à suivre en libéral en cas d'Accident d'Exposition au Sang



C'est quoi un accident d'exposition au sang ?

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang.



Piqûre, coupure



Projection muqueuse



Peau lésée

1

ARRÊTER IMMÉDIATEMENT LE SOIN

Ne pas faire saigner !



2

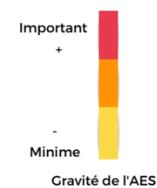
LAVER ET DESINFECTER IMMÉDIATEMENT

- Laver à l'eau et au savon **pendant 5 min.**
- Rincer abondamment.
- Désinfecter après séchage ou immersion **pendant 5 min** avec Dakin, bétadine dermique ou alcool 70°.
- Si projection muqueuse : rincer **5 min** avec eau/sérum physiologique.



3

EVALUER LE RISQUE INFECTIEUX



Piqûre profonde, aiguille creuse, souillée avec du sang, IV

Piqûre avec aiguille pleine ou IM ou SC

Piqûre par collecteur surchargé, crachats, morsures, griffures

4

DECLARER L'AES SUR WEB AES-VILLE

<https://aes-ville.chu-besancon.fr>

Web AES Ville est une plateforme développée par l'Ordre Infirmiers, accessible depuis votre application E-CPS avec votre n°RPPS. Elle permet aux IDEL de saisir et documenter les AES. L'objectif est de constituer une base de données qui permettra de connaître la typologie des AES pour identifier et prioriser les actions de prévention destinées à diminuer le risque en ville.

Les 7 étapes à suivre en libéral en cas d'Accident d'Exposition au Sang

5

EFFECTUER LES PRELEVEMENTS

Prélèvements sanguins dans un tube sec :

- de l'IDEL victime
- du patient source avec son **consentement écrit et signé**

Il est recommandé d'effectuer les sérologies VIH, hépatite B et C. Le tube sec se garde 48h max au réfrigérateur.

NB : Depuis le 1er janvier 2022, le dépistage du VIH est accessible sans avance de frais et **sans ordonnance**, sur simple demande et sans rendez-vous, dans **tout laboratoire de biologie médicale**. Cela signifie que le test est **pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie**.

Télécharger le modèle de consentement



6

CONSULTER DANS LES 24H MAX



Objectif : évaluer le risque infectieux et le risque de contamination pour mettre en place un traitement si besoin.

Seul le prélèvement sanguin à 6 semaines permettra de déterminer une contamination.

Semaine, heures ouvrables : CeGIDD

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic VIH, Hépatites et IST

- CeGIDD Nord-Est : CHU Félix Guyon : 0262 90 55 69
- CeGIDD Ouest (CEPS) : CHOR : 0262 74 23 80
- CeGIDD Sud : CHU GHSR : 0262 35 96 10
- CHM Mayotte : Service des Maladies Infectieuses : 0269 61 80 00 poste 3828

Week-end, jours fériés, nuit : URGENCES hospitalières

- Nord : CHU Félix Guyon : 0262 90 57 32
- Est : GHER : 0262 98 88 84 10A / 0262 98 88 86
- Ouest : CHOR : 0262 74 21 00
- Sud : CHU GHSR : 0262 35 90 00 poste 5 7721/5 5040 ou demander les urgences
- Mayotte : CHM : 0269 61 80 00

Médecin traitant

L'IDEL victime de l'AES informe son médecin de traitant. Le médecin traitant peut aussi réaliser le suivi régulier.



7

L'ACCIDENT DU TRAVAIL

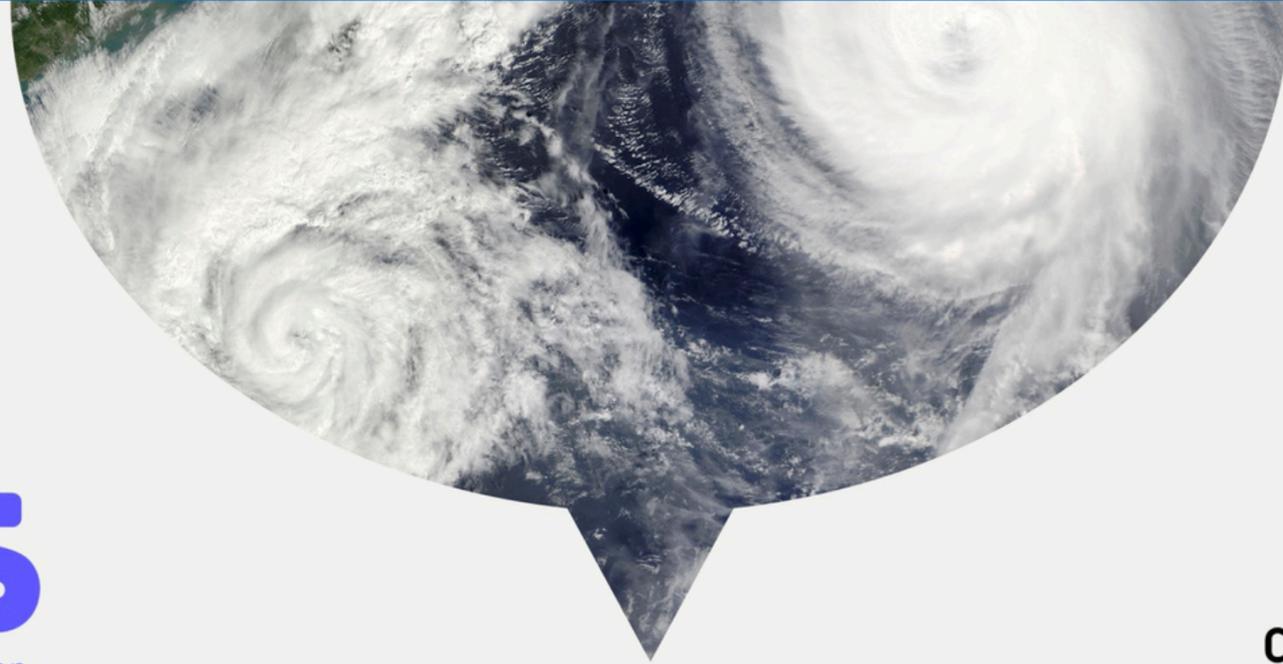
1. **Prise en charge des frais médicaux** : prise en charge à 100% des frais médicaux liés à l'AES à condition d'avoir souscrit à l'Assurance Volontaire Accident du Travail (AVAT) de la CGSS ou d'un assureur privé.

2. **En cas d'arrêt de travail** : envoi dans les 48 h au service médical de la CGSS **pour percevoir des indemnités journalières à compter du 4ème jour**.

3. **CARPIMKO** : Déposer l'arrêt initial et les prolongations sur votre espace personnel pour percevoir des indemnités journalières à compter du 91ème jour.

OPTION : **Prévoyance** (assurance privée) pour percevoir des indemnités journalières complémentaires à celles de l'Assurance Maladie.





CYCLON'IDEL

FICHES RÉFLEXES DES IDEL DE LA RÉUNION
EN PÉRIODE CYCLONIQUE

PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE



INFORMATION



Je me tiens informé en consultant les informations officielles de la Préfecture et les bulletins météo.

J'informe les patients des précautions à prendre et des mesures à suivre.



Répondeur 0892 68 08 08
Météo France



Point Cyclone 0897 65 01 01



SÉCURISATION



J'identifie les patients les plus fragiles (aspect médical et isolement) en lien avec le médecin traitant, prestataires et HAD afin d'envisager une hospitalisation. **J'invite le patient** à demander à son centre de dialyse les recommandations en fonction de sa situation (maintien à domicile ou hospitalisation).

un **kit d'urgence** avec **trousse médicale**, double des clés, **papiers d'identité et d'assurance**, je repère mes patients ayant un **matelas à air**.

PRÉPARATION



J'invite les patients à vérifier leurs réserves et leurs matériels :

- réserves de nourriture;
- d'eau potable;
- de médicaments pour les jours à venir.
- une **lampe**;
- une **radio** à piles;
- des **piles de recharges**.



URPS

1

CPTS Australe

ALERTE ORANGE



INFORMATION



Je consulte régulièrement les informations officielles de la Préfecture et les bulletins météo.

J'informe les patients des mesures à mettre en œuvre.

Je m'assure qu'aucun de mes patients isolés et/ou fragiles ne reste seul. Je m'assure que les patients à hospitaliser sont en cours d'admission.

Je sensibilise les patients sur les risques liés à l'usage de groupes électrogènes en intérieur. L'intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle.



PRÉPARATION

Je charge mon téléphone, ma **batterie** portable et charge/fais le plein de ma voiture.

J'invite les patients à **charger** leurs **téléphones** et à **écouter** la **radio**.



SÉCURISATION



J'identifie les zones à risque (zones submersibles) et j'adapte mes déplacements.

Je sécurise mon cabinet : débrancher l'ordinateur, fermer les volets...

Je mets les lits médicalisés en position basse et allongée en cas de coupure de courant. Je change les matelas à air par un matelas anti escarres.

J'adapte le matériel médical en fonction des besoins : je prépare les médicaments et les doses d'insuline pour 3 jours, je refais les pansements même ceux qui n'étaient pas prévus, j'avance de 48H les IM retard.

S'il y a un risque d'inondation, je place le matériel et les médicaments en hauteur.



URPS

2

CPTS Australe

DANS LES 3 HEURES AVANT LE PASSAGE EN ALERTE ROUGE



Je ne me mets pas en danger.



Je m'organise, si possible, au sein du cabinet, pour répartir la visite des patients en priorisant les déplacements vers les patients les plus fragiles.

Je préviens les patients que je ne pourrai pas passer durant les alertes rouge et violette et qu'en fonction de l'état des routes, je passerai après la levée de l'alerte rouge.

Prévenir les patients qu'en cas de passage en alerte violette, aucun déplacement ne sera autorisé non plus : ni SAMU, ni police.

En cas d'urgence pendant l'alerte rouge et violette, ils devront appeler directement le 15.



URPS

3

CPTS Australe

ROUGE

ALERTE

VIOLETTE

PHASE DE SAUVEGARDE

INFORMATION



Dans la mesure du possible, rester joignable pour les patients isolés et/ou fragiles.

Écouter et s'informer de l'évolution des conditions météorologiques.



SÉCURISATION



Tout le monde doit rester en sécurité, patients et soignants.

Possibilité de réaliser seulement les actes de télésoins ci-dessous, grâce à l'ordonnance en cours (vidéotransmission sécurisée nécessaire) :

- Pansement : TMI 1.6. Attention : Le premier acte doit avoir été réalisé en présentiel. Maximum 4 séances/mois/patient. Traçabilité obligatoire dans le dossier de soins.

Remarque :

- Faire des FSE différentes pour les actes réalisés en TMI et AMI;
- Administration des traitements : TMI 1.2 + MAU;
- Adaptation des doses d'insuline : TMI 1 + MAU;
- Facturer les actes en TMI en dégradé.



URGENCE



A ce jour, en libéral, l'urgence paramédicale n'est pas prévue par les textes durant les phases d'alerte rouge et violette.

En cas de passage en alerte violette : aucun déplacement autorisé (ni 15 et ni police).

PRIORISATION



Votre activité peut reprendre en fonction de l'état des routes et des conditions météo (www.infotrafic.re)

Prioriser vos passages en fonction de la fragilité et de l'isolement de vos patients.

Identifier les besoins émergents à la suite du cyclone et orienter vers les centres d'hébergement si nécessaire.

S'organiser au sein du cabinet pour prendre en charge dans les meilleures conditions les patients prioritaires.



APPUI À LA REPRISE D'ACTIVITÉ APRÈS L'ALERTE CYCLONIQUE

Se rapprocher du référent mission 4 « Situation sanitaire exceptionnelle » de votre CPTS pour en savoir plus sur le plan de gestion de situation sanitaire exceptionnelle sur votre territoire.

SÉCURISATION



Je contrôle les traitements qui étaient au réfrigérateur (respect de la chaîne du froid en cas de coupures d'électricité) au domicile comme au cabinet.

J'oriente les patients affectés par les conséquences du cyclone dans un centre d'hébergement.



Scannez moi & retrouvez les coordonnées des référents de chaque CPTS



CYCLON'

IDEL

FICHES RÉFLEXES DES IDEL DE LA RÉUNION EN PÉRIODE CYCLONIQUE



RETROUVEZ LES COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS DE CHAQUE CPTS



RÉPONDEUR
Météo France
POINT CYCLONE

0892 68 08 08

0897 65 01 01

URPS

4

CPTS Australe

URPS

5

CPTS Australe

URPS
Infirmiers Océan Indien

CPTS Australe
Saint-Pierre • Entre-Deux • Le Tampon



Le système de santé, qui fait quoi ?



MINISTRE DE LA SANTE

Il élabore et met en oeuvre les politiques de santé au niveau national.

AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

Il y en a une à La Réunion et une à Mayotte. Elles déclinent les politiques nationales de santé dans leurs régions.

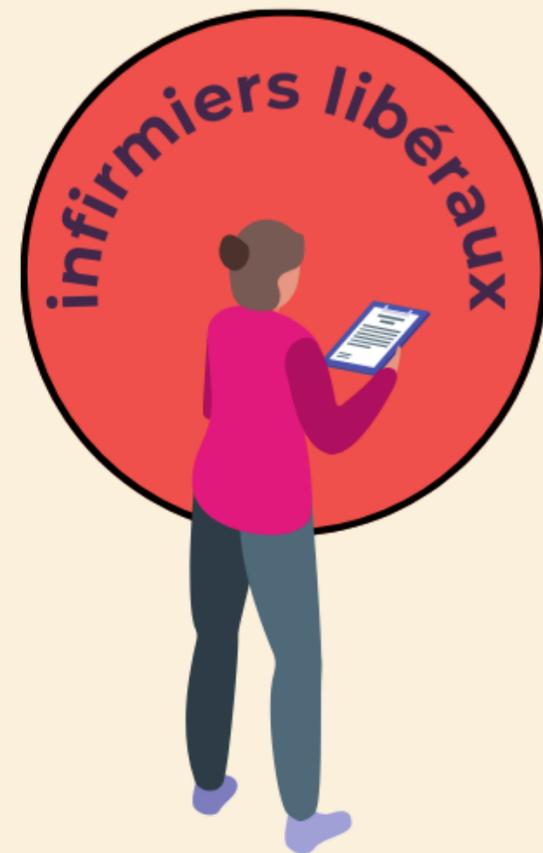
URPS INFIRMIERS OCEAN INDIEN

Organisation régionale qui représente les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte.

L'URPS participe notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, prévention, veille sanitaire, gestion de crises sanitaires, promotion de la santé et ETP ;
- A améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

L'URSSAF collecte une cotisation (CURPS) qui est reversée à l'URPS (obligatoire).



SYNDICATS

Les syndicats représentatifs à La Réunion et à Mayotte sont le SNIIL et la FNI. Il existe 3 échelons : départemental, régional et national.

Ils défendent les intérêts et les droits des infirmiers libéraux. Ils informent leurs pairs des actualités de la profession. Ils négocient la convention avec la Caisse de Sécurité Sociale pour des nouveaux actes ou une revalorisation des actes existants. Ils siègent dans les commissions paritaires de l'Assurance Maladie (CPD, CPR et CPN). Ils représentent la profession à la CARPIMKO.

Ils collectent une adhésion (facultative mais vivement recommandée).

CAISSE DE SECURITE SOCIALE

Il s'agit de la "CGSS" à La Réunion et de la "CSSM" à Mayotte.

La Caisse de Sécurité Sociale gère les conventionnements. Elle collecte les cotisations sociales. Elle effectue des contrôles pour s'assurer que les soins sont facturés conformément à la NGAP. Elle s'occupe de générer des flux vers l'ANS pour que l'infirmier conventionné obtienne sa CPS.

ORDRE INFIRMIERS

- **Ordre National Infirmier**
Il encadre la profession et garantit le respect de la déontologie. Votre espace personnel est disponible sur www.ordre-infirmiers.fr et il convient de le mettre à jour à chaque changement de situation.
- **Conseil InterDépartemental de l'Ordre Infirmier**
Il est en charge des inscriptions au tableau. Il effectue des conciliations pour résoudre les conflits. Il permet aux remplaçants d'obtenir leur carte CPS.
- **Conseil Régional de l'Ordre Infirmier**
Il peut décider de suspendre temporairement le droit d'exercer en cas d'infirmité, d'insuffisance professionnelle ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession. Il gère en appel les décisions de refus d'inscription au tableau.
- **Chambre Disciplinaire Première Instance**
Elle examine les plaintes et organise des audiences. Elle peut prononcer des sanctions disciplinaires. Elle a vocation à protéger les patients et la profession.

L'ONI collecte une cotisation ordinaire (obligatoire).

**E. Contribuer à
l'organisation de
l'exercice coordonné
et favoriser
l'interprofessionnalité**



Tip@santé

Se réunir entre URPS des professions de santé libérales de La Réunion pour avancer sur des problématiques d'inter-professionnalité et porter des projets pluri-professionnels.

Tip@santé est une association inter-URPS réunissant les 10 Présidents des URPS de La Réunion. Le Conseil d'Administration a travaillé sur des évolutions statutaires afin de devenir, en décembre, une association inter-URPS et CPTS.

L'URPS Infirmiers OI participe aux réunions, bureau, conseils d'administration et assemblées générales. Un appui est apporté, via Tip@santé, à l'exercice coordonné (CPTS).

Tip@santé porte le dispositif Maison de soins libérale, Lib'Sans Tabac et la coordination des CPTS du territoire.

10 réunions et groupes de travail.

Les dates :

- Conseil d'Administration le 5/03
- Commission paritaire des CPTS le 24/05
- Conseil d'administration le 17/07
- Réunion de bureau le 4/07
- Conseil d'Administration le 11/09
- Groupe de travail révision des statuts le 12/09
- Groupe de travail révision des statuts le 23/09
- Assemblée Générale le 14/10
- Groupe de travail sur les statuts le 5/11
- Conseil d'Administration le 13/12

Sem@santé

Tip@santé a organisé son premier congrès interprofessionnel sur deux jours, les 6 et 7 septembre 2024, au Récif à St Gilles les Bains.

Ce congrès est dédié à la santé des soignants et plus précisément à la manière dont l'exercice coordonné peut être vecteur d'épanouissement professionnel et personnel. La matinée, les participants ont pu participer à des ateliers en groupe et des conférences ; l'après-midi était consacrée à la découverte de différentes ressources "bien-être" (musicothérapie, olphactothérapie avec un pharmacien, réflexologie plantaire avec une podologue, relaxation...

L'objectif est de réduire les risques d'épuisement professionnel des soignants et de sensibiliser à l'importance de prendre soin de soi.

4 réunions et groupes de travail.

Les dates :

- Préparation du congrès le 5/09
- Congrès Sem@santé les 6 et 7/09
- Groupe de travail projet santé des soignants le 30/12

Fludifier les parcours

en interprofessionnalité

Lib'sans Tabac

Sevrage tabagique

Ce projet a pris fin en septembre 2024 pour passer le relai au profit du projet porté par le Dr Morlon (Art. 51) : sevrage tabagique sur deux niveaux (ville / hôpital).

2 réunions

Date : 4/06 et 3/09

Maison de soins Libérale

Soins non programmés

Cette initiative vise à assurer les soins non programmés. Ce projet visait à démontrer la capacité de collaboration entre les infirmiers libéraux et les médecins généralistes pour garantir une prise en charge optimale des patients en réduisant leur anxiété puis en les replaçant dans un parcours de soins. Ce dispositif a été retenu dans le cadre d'un financement IPEP (art. 51), porté par Tip@santé.

L'URPS participe aux réunions de suivi des indicateurs de la MSL avec l'ARS et la CGSS. A l'issue des 3 années d'expérimentation, il a été décidé par les instances nationales de ne pas reconduire ce projet.

6 réunions

Les dates : 21/02, 09/07, 15/07, 16/07, 22/07 et 03/09.



Les CPTS



S'organiser sur notre territoire pour répondre aux besoins de santé spécifiques de la population.

Au total, 6 Communauté Professionnelle Territoriales de Santé (CPTS) sont en fonctionnement à **La Réunion**, avec l'appui de Tip@santé. Les élus du Bureau URPS sont investis au sein des CPTS de leurs territoires respectifs.

Nos actions à La Réunion :

- Animation de 4 groupes de travail sur les violences intrafamiliales pour la CPTS Ouest.
- Appuyer la CPTS Australe dans son dispositif de soins infirmiers non programmés ("SINPLE").
- Travail avec la CPTS Australe sur l'élaboration d'une fiche réflexe "cyclon'IDEL" à l'intention des infirmiers libéraux.
- Rencontre avec la CPTS Réso sur la thématique de la santé mentale.
- Travail sur la plateforme numérique SAS et soins non programmés avec la CPTS Est.

La CPTS Avéroès est en fonctionnement à Mayotte. Deux CPTS sont en cours de construction à **Mayotte** (Petite Terre et Mamoudzou). L'URPS apporte son concours à la structuration des CPTS en lien avec l'ARS 976.

11 dates : 11/03, 26/03, 2/04, 22/04, 17/06, 25/06, 12/08, 9/09, 21/10, 28/10 et 11/11.

Gécoplaies

L'association Gécoplaies a été dissoute le 23 janvier 2024.

L'URPS Infirmiers a collaboré, en lien avec l'URPS Médecins, pour la construction et le développement de Gécoplaies, premier art. 51 déployé à La Réunion.

L'objectif était dans un premier temps, de fluidifier les parcours en diminuant le délai de prise en charge des plaies du diabétique, puis la prise en charge de l'ensemble des plaies chroniques et/ou complexes, sur un territoire particulièrement touchés par les amputations.

Le projet permettait de solliciter un expert (infirmiers et médecins libéraux ayant un DU "plaies et cicatrisation") par téléexpertise sans déplacer le patient.

Lors de l'AG du 23/01/24, l'association Gécoplaies a été dissoute.



F. Mettre en place des projets dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé, de la veille sanitaire...

A LA REUNION



Astreintes de nuit en EHPAD



7 réunions (CREX, groupes de travail et points avec l'infirmier référent) : 8/03, 26/05, 11/06, 6/08, 13/09, 9/10 et 9/12

L'URPS, en partenariat avec **trois EHPAD de l'Ouest de La Réunion** (EHPAD Fabien Lanave, EHPAD Les Alizés et EHPAD Les Lataniers), poursuit son projet d'astreintes infirmières de nuit permettant de **sécuriser la prise en charge des soins non programmés la nuit hors urgences vitales**.

Ce projet a obtenu, pour la 4ème année consécutive, la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes, infirmiers, URPS, EHPAD et résidents.

Quelques chiffres 2024 :

- 365j d'astreintes assurés par les IDEL
- 41 appels et 9 déplacements
- 11 recours aux urgences dont 7 décidés à la suite du déplacement de l'IDEL.

Evolution et perspectives du projet :

- Chaque mois un infirmier référent du dispositif anime le groupe des infirmiers volontaires et réalise le planning.
- Une formation est mise en place pour les infirmiers libéraux volontaires participant au projet.
- Une formation annuelle est sollicitée pour maintenir les compétences des IDEL volontaires.
- Elaboration d'une fiche mémo "rappel des bonnes pratiques" à l'intention des IDEL.

Podcast

"Les soignants face à la violence"

Disponible sur Soundcloud, Deezer, Spotify, Google Podcast, Podcast Addict, Podcast en santé et Pocket Cast.



Un podcast pour donner les clés aux soignants pour repérer, accompagner et orienter les victimes de violences.

🎧 Deux épisodes ont été produits en 2024. Contrairement aux années précédentes, le projet a été mis en stand-by le temps d'obtenir une subvention permettant d'assurer la pérennité du projet.

- Une **fiche** de repérage et orientation en addictologie a été travaillée pour venir en appui aux infirmiers libéraux.
- L'URPS Infirmiers OI a continué à élargir son **réseau de partenaires experts** : Planning familial, APAJH, SAOME, GHER, 3114, EPSMR, Canal +...
- Un article a été publié sur [infirmiers.com](https://www.infirmiers.com) le 5 juillet 2024 par Betty Mamane "**Les soignants de l'Océan Indien en campagne contre les violences**".
- **Une nouvelle plateforme d'écoute** a été ajoutée au panel déjà disponible : Pocket Cast.
- **Deux épisodes** seront à produire sur les thématiques du suicide et sur les violences en milieu professionnel.

Une subvention a été obtenue fin décembre 2024.

37 groupes de travail : 16/01, 17/01, 11/03, 12/03, 18/03, 23/03, 5/04, 29/04, 7/05, 13/05, 14/05, 17/05, 21/05, 22/05, 27/05, 1/06, 23/06, 24/06, 1/07, 2/07, 9/07, 17/07, 18/07, 22/07, 23/07, 27/07, 6/08, 30/08, 31/08, 6/09, 13/09, 21/09, 23/09, 24/09, 14/11, 18/11 et 16/12.

JOURNEE VIF

Sensibilisation et informations interprofessionnelles

Sensibiliser les professionnels de santé aux violences intrafamiliales

Le **12 novembre 2024**, nous avons organisé une journée d'information interprofessionnelle pour sensibiliser au repérage et à la prise en charge des victimes de VIF.

Outils pratiques transmis :

- Fiche n°1 - Repérage, prise en charge, signalement et orientation des victimes mineures
- Fiche n°3 - Arbre décisionnel «j'aide et j'accompagne» ou «J'alerte et je protège» victimes mineures
- Fiche n°4 - Récapitulatif des épisodes du podcast avec QR code pour écoute sur les différentes plateformes.
- Affiches d'information des patient(e)s pour les cabinets des libéraux en français, créole, shimaoré et shibushi.
- Grille d'aide à l'évaluation du grave danger et de l'emprise des victimes de violences
- Fiche n°5 - Repérage, prise en charge, signalement et orientation des victimes adulte
- Fiche n°6 - «J'aide et j'accompagne» / «J'alerte et je protège» victimes mineures en partenariat avec RePeRe, ORVIFF, CHU et URML OI.

Cette journée a recueilli 100% de satisfaction et à répondu aux attentes des participants.

6 groupes de travail : 2/09, 7/10, 4/11, 5/11, 11/11 et 12/11.



Certificats de décès



Expérimentation certificats de décès à La Réunion

Objectif : Permettre aux infirmiers libéraux de constater et de rédiger des certificats de décès à La Réunion

Travail en lien avec l'ARS de La Réunion pour mettre en place l'expérimentation au constat et à la rédaction de certificats de décès par les infirmiers libéraux en l'absence de disponibilités d'un médecin dans un délai raisonnable. Recensement des volontaires par l'URPS Infirmiers OI sur demande de l'ARS. Gestion de la communication envers les infirmiers libéraux. Obtention d'une subvention permettant l'indemnisation des IDEL ayant effectué la formation (300 euros).

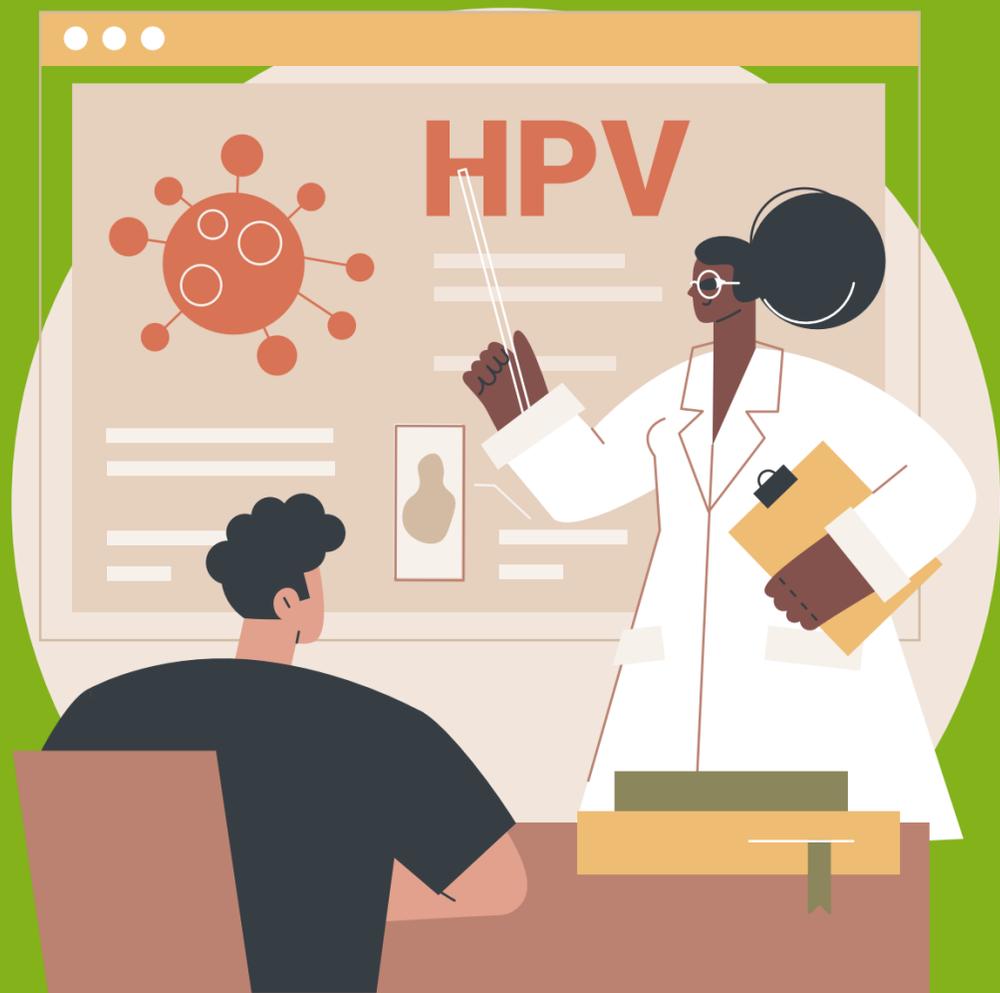
168 infirmiers se sont portés volontaires pour se former en e-learning (12h), sur la 1ère promotion.

L'évaluation de cette expérimentation devrait intervenir courant 2025.

30 réunions et groupes de travail :

Les dates : 16/01, 19/01, 24/01, 29/01, 6/02, 8/02, 12/02, 15/02, 20/02, 27/02, 28/02, 8/04, 10/04, 15/04, 19/04, 30/04, 6/05, 7/05, 8/05, 15/05, 26/06, 8/07, 11/07, 20/08, 26/08, 16/09, 24/09, 30/09, 14/10 et 11/12.

COPIL HPV



Campagne de vaccination HPV pour les collégiens

Objectif : Campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humain (HPV) pour les collégiens de 5ème à La Réunion.

L'ARS La Réunion a missionné le CHU pour mener à bien ces deux campagnes de vaccination dans les collèges, à 6 mois d'intervalle.

L'URPS Infirmiers OI a transmis un appel au recrutement des infirmiers libéraux. Toutefois, l'appel aux IDEL n'était effectué qu'en dernier recours.

Les chiffres transmis par l'Assurance Maladie montrent une adhésion plus grande à la vaccination lorsqu'elle est effectuée en ville, par les professionnels de santé libéraux.

2 réunions

Dates : 30/10 et 26/11

Mon Bilan Prévention



Campagne de déploiement de “Mon bilan Prévention”

Objectif : Inviter les infirmiers libéraux à s’engager dans ce nouveau dispositif.

L’URPS Infirmiers a participé à la présentation du dispositif aux professionnels de santé concernés (IDEL, pharmaciens, médecin et sages-femmes).

L’URPS a alarmé l’Assurance Maladie et l’ARS sur les freins liés au zonage et à l’impossibilité pour l’IDEL conventionné de travailler en même temps que son remplaçant (temps de passation et entretien estimé entre 30-60 minutes).

3 réunions

Dates : 22/04, 30/09 et 29/10.

Mettre en place des
projets dans le domaine
des soins, de la
prévention, de la
promotion de la santé, de
la veille sanitaire...

A MAYOTTE



Enquête EPIMAY



60 dates : 20/02, 18/03, 25/03, 26/03, 2/04, 4/04, 10/04, 12/04, 16/04, 17/04, 22/04, 23/04, 24/04, 29/04, 7/05, 15/05, 21/05, 22/05, 23/05, 24/05, 27/05, 28/05, 29/05, 30/05, 31/05, 03/06, 04/06, 6/06, 7/06, 10/06, 11/06, 12/06, 13/06, 14/06, 18/06, 19/06, 20/06, 25/06, 26/06, 30/06, 01/07, 02/07, 3/07, 4/07, 5/07, 8/07, 9/07, 10/07, 12/07, 5/07, 16/07, 17/07, 18/07, 24/09, 17/09, 14/10, 18/11, 26/11 et 9/12.

Un **RETEX** a été organisé le 26/11 dans le but d'améliorer les prochaines enquêtes épidémiologiques afin que les besoins des IDEL soient entendus.

Enquête épidémiologique sur le territoire mahorais

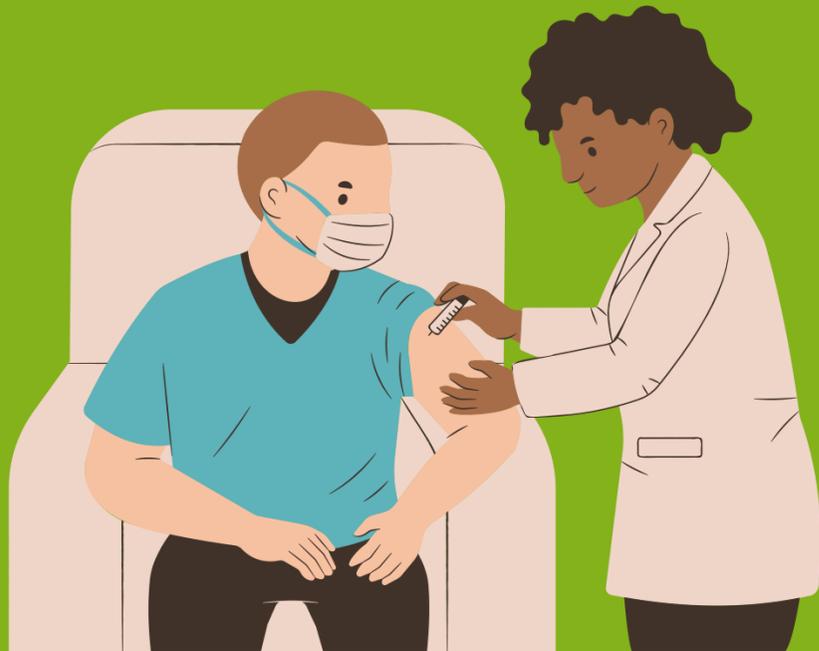
Objectif : Enquête de surveillance épidémiologique en population générale à Mayotte « Epimay ».

Cette enquête a pour finalité de construire un diagnostic en santé complet du territoire et de définir les populations les plus à risque afin de permettre à l'ARS de Mayotte d'optimiser ses actions préventives en santé. Elle va apporter de la connaissance sur un panel de pathologies reconnues comme d'intérêt public pour le territoire (**Leptospirose, Fièvre typhoïde, Drépanocytose, Dengue, Rubéole, Poliomyélite, Hépatite A et B, stupéfiants...**).

41 IDEL inscrits auprès de l'URPS :

- 26 IDEL répartis sur toute l'île
- 3 sessions de formation organisées
- 22 IDEL ayant suivi la formation aux Bonnes Pratiques Cliniques
- 18 IDEL ayant participé activement sur le terrain
- 36 jours d'enquête
- 1400 prélèvements sanguins réalisés.

Vaccination / Crise de l'eau



16 réunions et groupes de travail

Les dates : 4/01, 8/01, 16/01, 22/01, 24/01, 30/01, 26/02, 11/03, 8/04, 30/04, 6/05, 21/05, 20/06, 24/06, 23/07, 24/09,

Vaccination dans le cadre de la crise de l'eau à Mayotte

Objectif : Prévenir la recrudescence de la fièvre typhoïde, l'hépatite A, la poliomyélite et le choléra en intervenant dans les 24 à 48h après alerte donné par les autorités sanitaires.

39 infirmiers libéraux inscrits auprès de l'UPRS comme volontaires

11 infirmiers libéraux mobilisés sur le terrain, en proximité :

- à Hamouro les 22/01, 23/01 et 31/01/24 (5 IDEL / 50h de travail)
- Arrêt de la mobilisation des infirmiers libéraux de Mayotte au profit de la Réserve Sanitaire entre les deux périodes.
- à Koungou du 27/04 au 05/05/24 (6 IDEL / 148h de travail).
- à Passamainty les 23/05 et 24/05/24 (2 IDEL / 23h de travail)
- à Tsoundzou du 11/06 au 14/06/24 (3 IDEL / 51h de travail).
- à Doujani du 18/06 au 21/06/24 (3 IDEL / 54h de travail).

La campagne de vaccination a permis de vacciner plus de **23 700 personnes** malgré les difficultés rencontrées, notamment en raison du contexte social et des perturbations dans les déplacements.

G. Gestion des crises sanitaires et des situations exceptionnelles



Pénurie de carburants 976



2 gestions de crises

Dates : 24/01 et 20/12

Gestion de la pénurie de carburants impactant les infirmiers libéraux de Mayotte

Objectifs : Dans le contexte d'une pénurie de carburants qui pourrait compromettre la capacité des infirmiers libéraux à assurer la continuité des soins, l'URPS Infirmiers agit de manière proactive en collaboration avec les autorités locales.

- Nous sollicitons la préfecture pour obtenir un **accès prioritaire aux stations-services** pour les infirmiers libéraux. Cette démarche vise à garantir que les infirmiers puissent disposer des ressources nécessaires pour se déplacer et répondre aux besoins de leurs patients, même en période de crise.
- Parallèlement, l'URPS communique activement auprès des infirmiers, en leur fournissant des **informations régulières sur la situation, les mesures prises et les directives à suivre**. Cette communication aide à maintenir au maximum la **continuité des soins**, même dans des circonstances exceptionnelles.

Cyclones Chido & Belal



16 dates : 16/01, 13/02, 04/03, 2/04, 5/08, 19/08
14/10, 3/09, 18/12, 19/12, 20/12, 22/12, 23/12,
26/12, 28,12 et 29/12

Gestion de crise et information durant les alertes cycloniques

L'URPS joue un rôle essentiel dans la gestion des crises exceptionnelles telles que les cyclones. En période cyclonique, nous nous concentrons sur la communication et la coordination des actions à entreprendre auprès des infirmiers libéraux.

À travers de recommandations, l'URPS informe les professionnels de santé sur la conduite à tenir durant l'alerte cyclonique, à chaque passage en alerte, en mettant l'accent sur leur sécurité et celle des patients. Cela peut inclure des recommandations sur la continuité des soins, la sécurisation des équipements, la préparation aux situations d'urgence et la reprise progressive de l'activité selon les conditions.

En 2024, l'URPS a participé à la gestion de crise cyclone à La Réunion et à Mayotte. Une fiche réflexe cyclone a été réalisée et transmise à tous les IDEL. La problématique a été abordée avec le nouveau DG ARS de Mayotte le 19/08.

L'URPS s'est entretenu avec les acteurs de la gestion de crise au niveau national et régional. Le plan ORSEC de La Réunion a été mis en oeuvre en 2024, permettant ainsi de clarifier l'intervention des IDEL en alerte rouge.

H. Favoriser le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés



Numérique en santé



13 réunions

Les dates : 25/03, 14/05, 10/06, 2/07, 16/07, 13/08, 19/08, 24/09, 24/10, 21/11, 30/11, 5/12 et 9/12.

Participation au développement du numérique en santé

La Réunion :

- Points réguliers avec les équipes du déploiement des outils numériques (PandaLab, DMP, MonEspaceSanté, Messagerie Sécurisée de Santé, INS...)
- Cadrage puis participation à deux séances du collectif e-santé ville organisées par le GCS Tesis.
- Travail sur l'adhésion des IDEL pour participation au webinaire "Protégez votre cabinet des cyberattaques" organisé par le GCS Tesis.
- Participation à "E-nov "le 21/11 organisée par le GCS Tesis
- Election de la Présidente URPS infirmiers OI au sein du Comité Stratégique de Tesis le 5/12

Mayotte :

- Points réguliers avec les équipes du déploiement des outils numériques.
- Rendez-vous avec la Directrice Tesis 976 sur l'écriture de la feuille de route des prochaines années.
- Participation à la journée "E-nov" organisée par les équipes du GCS Tesis à Mayotte.

I. Informer les infirmiers libéraux de l'Océan Indien



Information et communication vers les IDEL



Informers les infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte

63 campagnes mailing envoyées (+14,5%)

Page Facebook

- 1,3K abonnés (+14%)
- 1K personnes aiment la page

Page LinkedIn

- 618 abonnés (+47%)

Instagram et BlueSky : Démarrage récent, continuer la découverte de ces plateformes et investir progressivement des nouveaux réseaux.

Site urpsinfirmiers-oi.fr

Lettres info : 10/01 et 5/08

La presse

La presse parle de l'URPS Infirmiers Océan Indien :

- **5 mars 2024** - Interview par Antenne Réunion sur les certificats de décès
- **5 juillet 2024** - Article "Les soignants de l'Océan Indien en campagne contre les violences" au sujet du podcast de l'URPS Infirmiers OI.



Où nous retrouver ?

URPS
Infirmiers Océan Indien

Adresse

14 chemin des anglais
Bât. A - Local n°3
97420 LE PORT

Mail

contact@urpsinfirmiers-oi.fr

Facebook

@urpsinfirmiersoi

**LinkedIn,
Instagram
Bluesky**

URPS Infirmiers Océan Indien

**Plateformes
d'écoute
Podcast**

Soundcloud, Deezer, Spotify,
Google Podcast, Podcast Addict,
Podcast en Santé et Pocket Cast